

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Marieville tenue le jeudi 26 février 2015 à 18 h 30, à la salle des délibérations du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Gilles Delorme, Maire, à laquelle sont présents:

Poste	Nom
Conseiller, district électoral numéro 2	Pierre St-Jean
Conseiller, district électoral numéro 3	Marc-André Sévigny
Conseillère, district électoral numéro 4	Monic Paquette
Conseiller, district électoral numéro 5	Louis Bienvenu
Conseiller, district électoral numéro 6	Gilbert Lefort

Madame Caroline Gagnon, conseillère, district électoral numéro 1, est absente.

Sont aussi présentes : Mesdames Madame Francine Tétreault, OMA, directrice générale et Nancy Forget, OMA, directrice générale adjointe et greffière.

Une personne assiste à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

4. ADMINISTRATION

4.1 Délégation de compétence en matière de transport en commun au Conseil inter municipal de transport de Chambly-Richelieu-Carignan pour l'année 2015

4.2. Trésorerie

5. PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

5.1. Adoption de règlement

5.2. Avis de motion

6. AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES

7. COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

7.1 Communication du Maire au public

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

9.1 Levée de l'assemblée

La séance ayant été dûment convoquée, monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h 30.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

M15-02-051

SUR PROPOSITION DE : Monic Paquette

APPUYÉE PAR : Pierre St-Jean

IL EST RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce Conseil.

De garder l'ordre du jour ouvert.

VOTE : POUR : 5

CONTRE : 0

ABSENT : 1

ADOPTÉE

2) **ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

3) **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

4) **ADMINISTRATION**

4.1 **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE TRANSPORT EN COMMUN AU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE CHAMBLY-RICHELIEU-CARIGNAN POUR L'ANNÉE 2015**

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville désire maintenir le service de transport en commun Marieville-Montréal, allers et retours;

CONSIDÉRANT que le Conseil intermunicipal de transport Chambly-Richelieu-Carignan qui dessert la Ville de Marieville consent à maintenir ce point de service;

CONSIDÉRANT l'article 468.52 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) qui permet à une régie inter municipale de recevoir une délégation de compétence d'une municipalité;

M15-02-052

SUR PROPOSITION DE : Pierre St-Jean

APPUYÉE PAR : Marc-André Sévigny

IL EST RÉSOLU :

De déléguer au Conseil intermunicipal de transport Chambly-Richelieu-Carignan, la compétence de maintenir sur le territoire de la Ville de Marieville un point de service afin d'assurer des allers et retours Marieville-Montréal pour l'année 2015 et de lui verser, à cet effet, un montant de 297 000,00 \$, excluant les taxes.

D'approprier le montant du poste budgétaire 02-370-00-970 pour l'exercice financier 2015 et de l'affecter au paiement de cette dépense.

D'autoriser le Maire, ou en son absence le maire suppléant, et la Greffière adjointe, ou en son absence la Greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Marieville, un contrat précisant les modalités de l'entente entre la Ville de Marieville et le Conseil inter municipal de transport Chambly-Richelieu-Carignan, lequel contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

VOTE : POUR : 5
CONTRE : 0
ABSENT : 1

ADOPTÉE

4.2) **TRÉSORERIE**

5) **PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION**

5.1) **ADOPTION DE RÈGLEMENT**

5.2) **AVIS DE MOTION**

6) **AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES**

7) **COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC**

7.1 Communication du Maire au public

8) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

9.1 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h10.

Gilles Delorme
Maire

Nancy Forget, OMA, avocate
Greffière
